



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUL. 2026

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_12-DE

DCM 26.04.12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
26 juin 2026**

**Date de convocation :
19 juin 2026**

Objet :

**Accord de principe pour la vente de l'habitation située
81 rue d'Auchel dans le cadre de sa réhabilitation par
la société Habitat Développement Insertion**

Votes pour : 29

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – M. Vincent GALLOIS – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – Mme Christine DUFURETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Marie-Paule CLAREBOUT a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Laurent DELATTRE a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membre(s) absent(s) : Néant.

Madame Dorothée CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a procédé à l'acquisition, par voie de préemption, de l'habitation située 81 rue d'Auchel dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUIL. 2026

SLO

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_12-DE

DCM 26.04.12

et la création d'un logement social. Il rappelle que la commune est en déficit de logement social au regard de l'article 55 de la loi SRU.

Il indique que ce logement a la possibilité d'être réhabilitée en logement d'accueil, et que sa réhabilitation peut être portée par la société Habitat Développement Insertion (HDI) dont le siège est situé à Bruay-la-Buissière.

Dans ce cadre, il propose au conseil municipal de donner un accord de principe sur la vente dudit logement au prix d'acquisition versé par la commune en 2024, soit 1 350 €, au profit de la société HDI et ce, dans le but de pouvoir d'ores et déjà débiter les diverses démarches administratives relatives audit projet.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal décide de donner un accord de principe pour la cession de l'habitation située 81 rue d'Auchel à Isbergues, au prix de 1 350 €, au profit de la société Habitat Développement Insertion (HDI) qui sera chargée de procéder à sa réhabilitation en logement d'accueil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
3 juil. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.